



**APPEL A PROJET**  
**Donne du sport à ton corps**  
**2026**

**SAUMUR**  
**VAL<sup>DE</sup>LOIRE**  
AGGLOMÉRATION



# Associations sportives, vous êtes acteurs du mieux vivre

L'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE  
VOUS SOUTIENT

La sédentarité et l'obésité peuvent entraîner des pathologies aux conséquences graves. La pratique d'une activité physique et/ou sportive régulière pourrait les éviter. Tous les types de populations sont concernés et tous les âges.

## Qu'est-ce que le sport-santé ?

Selon le Ministère des Sports :

« Le sport-santé recouvre la pratique d'activités physiques ou sportives qui contribuent au bien-être et à la santé du pratiquant conformément à la définition de la santé par l'organisation mondiale de la santé (OMS) : physique, psychologique et sociale ».

« Lutter contre l'inactivité physique permet de gagner des années de vie en bonne santé, de diminuer ou de prévenir les risques liés aux maladies chroniques ».

Afin d'accompagner les clubs sportifs du territoire, la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire lance un **appel à projet « Donne du sport à ton corps »**.

## Objectif

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire soutiendra des projets de création de **nouveaux créneaux en lien avec le sport-santé** visant à attirer les personnes les plus vulnérables vers une activité physique et/ou sportive régulière.

Ces nouveaux créneaux pourront s'adresser à tous les publics, avec une attention plus particulière aux publics adultes et seniors sédentaires.

## Conditions

**Le projet devra impérativement :**

- être engagé au cours de la saison 2026/2027.
- cibler des personnes qui sont éloignées de la pratique sportive (la méthode d'identification des publics doit être explicite et détaillée).
- s'inscrire dans une logique de pérennisation et de pratique régulière.
- mobiliser une triple compétence : sportive, sanitaire et sociale, mettre en adéquation des moyens humains et matériels avec les objectifs du projet et le public visé : qualité de l'encadrement, matériel et aménagements prévus, accessibilité, mobilité etc.
- utiliser des outils de suivi et d'évaluation en impliquant les participants (fiche d'évaluation à retourner avec le dossier de candidature).
- l'aide attribuée par l'Agglomération doit impérativement être accompagnée des charges de fonctionnement. Aucun projet d'investissement (achat de matériel) ne sera retenu en 2026.
- être complet, correctement rempli (chaque champ doit être renseigné et détaillé) et retourné dans les délais impartis accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB) de l'association.

## AIDES ATTRIBUÉES jusqu'à 2 000 €

Les projets retenus en 2026 seront au maximum de 5 et pourront bénéficier d'une subvention allant jusqu'à 2 000 € pour la création d'un nouveau créneau.

Les aides attribuées seront versées en fin d'année 2026.



## Qui peut répondre ?

**Toutes associations sportives affiliées à une fédération sportive reconnue par le Ministère en charge des Sports.**

Seuls les organismes dont le siège social est implanté sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire sont éligibles au dispositif d'appel à projet.

## Comment répondre ?

Le dossier de candidature est à télécharger sur [www.saumurvaldeloire.fr](http://www.saumurvaldeloire.fr)

Il doit être rempli et accompagné des annexes demandées puis retourné **avant le 1er septembre 2026.**

par voie postale :

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire  
Direction des politiques sportives  
11 rue du Maréchal-Leclerc  
49408 saumur Cedex

OU

par courriel :

[politiquessportives@saumurvaldeloire.fr](mailto:politiquessportives@saumurvaldeloire.fr)

en indiquant en objet :  
Projet DDSATC 2026 - *Nom de la structure*



**Seuls les dossiers complets et retournés dans les délais seront étudiés.**

*Après instruction, les projets présélectionnés seront examinés par les membres de la commission des Politiques Sportives et une décision vous sera communiquée par voie postale.*